

Quels avantages ?

L'association « Les Ramaougeries de Pommé » est déclarée d'Intérêt Général depuis le 2 octobre 2019. Cela vous permet de faire un don, de recevoir un justificatif ouvrant droit à une déduction fiscale.

Voici un extrait des textes selon votre situation :

Les dons des particuliers

Les dons au profit d'organismes ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou culturel, ouvrent droit à une **réduction d'impôt égale à 66 %** du montant des sommes versées, retenues dans la limite d'un plafond égal à 20 % du revenu imposable.

En cas de dépassement de cette limite, l'excédent de versement constaté au cours d'une année est reportable sur les cinq années suivantes.

Le mécénat d'entreprise

Un dispositif comparable est proposé aux professionnels dans le cadre du mécénat d'entreprise, qui permet de bénéficier d'une réduction d'impôt en cas de don (financier ou matériel) à une œuvre d'intérêt général, ou d'achat d'un bien culturel déclaré trésor national.

Les modalités sont modifiées par l'[article 134 de la loi de finances pour 2020](#), qui fixe la réduction d'impôt à :

- 60 % pour les dons, quel que soit leur montant, au profit des organismes sans but lucratif qui procèdent à la fourniture de prestations ou de produits à des personnes en difficulté. La liste de ces prestations et produits est fixée par le [décret n° 2020-1013 du 7 août 2020](#).
- 60 % jusqu'à 2 M€ pour les dons d'intérêt général
- 40 % au-delà de 2 M€ pour les dons d'intérêt général
- Plafonnement du montant du don : 20 000 €, ou 5 pour mille du chiffre d'affaires de l'entreprise

Le dispositif est fixé par l'[article 238 bis](#) du code général des impôts et commenté par la documentation fiscale [BOI-BIC-RICI-20-30](#) du bulletin officiel des finances publiques – impôts.

Pour bénéficier d'une réduction d'impôts, vous devez porter les sommes versées sur votre déclaration annuelle, comme indiqué sur le site des impôts et sur la brochure pratique :

- [J'ai fait des dons à une association. Que puis-je déduire ?](#)
 - [Brochure pratique 2020 de déclaration des revenus 2019 : les dons](#) (pdf – 426 ko)
-

Comment déclarer vos dons

À la demande de l'administration fiscale, le donateur doit fournir un reçu, fourni par le donataire, mentionnant le montant et la date du versement, ainsi que le nom du bénéficiaire, comme précisé par la documentation fiscale [BOI-IR-RICI-250-40](#).

Un modèle d'avis est proposé en annexe de l'[arrêté du 26 juin 2008 relatif à la justification des dons](#) (pdf – 934 ko).

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/reductions-impots-dons-aux-associations>